

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 77 (1980)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Billet du président

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Billet du président

Le commencement de la «fin» ne peut être bien éloigné. Les jours grandissent, les perce-neige ont fait leur apparition. Les gelées matinales ont bien perdu de leur intensité. Le matin, même les merles s'enhardissent à lancer leurs triolets combien évocateurs. Les prémisses du renouveau ne peuvent passer inaperçues et sont acceptées avec autant de soulagement que d'espérance. Combien de fois, durant ces derniers mois, avons-nous pensé à ces ruches, spécialement en montagne enfouies sous la neige. A l'intérieur nous ne pouvions douter, la vie au ralenti est bien présente. Et maintenant l'atmosphère se réchauffe, quelques sorties ont lieu pour le plus grand soulagement des abeilles et de leurs propriétaires !

Mars est à la porte, c'est aussi le mois de l'assemblée des délégués à Lausanne. Cette année, nous aurons un programme très chargé, avec comme objet principal la modification des statuts centraux. Celle-ci s'est avérée nécessaire afin de pouvoir admettre au sein de la Société romande d'apiculture, en tant que fédération jurassienne les sections de Jura-Nord, Ajoie-Clos-du-Doubs et Franches-Montagnes. La régularisation de cette situation ne comportera pas beaucoup de problèmes car, ne l'oublions pas, les membres de cette nouvelle fédération sont des nôtres depuis de nombreuses décades. Ils forment un magnifique fleuron et j'aime à croire que l'assemblée des délégués entérinera avec beaucoup d'élégance l'admission de cette jeune fédération.

Ce faisant, l'assemblée des délégués réduira à la portion congrue ses compétences en matière d'élection au Comité central. Car si chacune des sept fédérations a droit d'office à un membre au dit comité SAR, il ne restera que deux membres à élire à ce dernier, pour atteindre le nombre fatidique de neuf membres.

Les trois membres sortants proviennent de trois fédérations ayant chacune deux membres au Comité central. Par conséquent, c'est un membre de l'une de ces fédérations qui fera les frais de l'opération. Par suite de circonstances exceptionnelles, je suis contraint de m'abstenir de tout commentaire ou publicité sous n'importe quelle forme ! La compétence en matière d'élection est du ressort exclusif de l'assemblée des délégués.

Au chapitre «Vol et déprédati ons» nous demanderons à l'assemblée des délégués de bien vouloir ratifier une modification des statuts qui régissent ce dicastère. Le comité pense bien faire en por-

tant, en cas de vol, le montant maximum de Fr. 150.— à Fr. 230.— par ruche. Car le barème actuel est âgé de quelque trente ans ! et son application donne un résultat plus que dérisoire.

C'est avec plaisir que j'attends tous les délégués de Romandie à Lausanne, et je suis persuadé que cette rencontre portera ses fruits dans l'intérêt des apiculteurs.

Vevey, mars 1980

*Adrien Paroz*

## **Apiculteurs, attention aux provisions !**

Vous laissez perdre chaque année de nombreux essaims, nucléi ou colonies par manque de nourriture. Prévenez toute surprise désagréable en ayant toujours sous la main une réserve de bon **CANDI AU MIEL** du pays toujours prêt à l'usage.

### **Livrable sur**

Cadres de corps DB-DT:	env. 4,5 kg
Cadres de hausse DB-DT:	env. 2,2 kg
Cadres suisses (Bürki):	env. 3,5 kg
En cartons	
pour ruches DB-DT:	env. 1 kg
En cartons	
pour ruches suisses:	env. 1 kg
En blocs ronds	
pour Lienher:	env. 0,350 kg
Kg	1 10 20 50 100
Fr.	4.50 4.40 4.30 4.20 4.10



## **Contre le nosema**

La meilleure assurance contre la perte de colonies due au nosema et à la dysenterie.

Fumidil B, en flacons de 25 g. pour traiter 4 à 5 col. Fr. 15.50

**RITHNER FRÈRES - Chili 29 - 1870 MONTHEY (025) 71 21 54**

**A VENDRE: 8 ruches habitées sur 15 au choix.**

S'adresser: **MOTTIER François, apiculteur, Daviaz-sur-Massongex.**  
**Tél. (025) 65 22 79**

**A VENDRE**, pour raison de changement de situation professionnelle, rucher d'une vingtaine de colonies D.B., parfaitement équipé et comprenant tout le matériel nécessaire à son exploitation.

**Claude NICOLET, Industrie 13, 2316 Les Ponts-de-Martel/NE. Tél. (039) 37 14 07**